## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 12 juin 2015 modifiant l'arrêté du 2 novembre 2012 fixant l'organisation, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de port

NOR: DEVK1512943A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et la ministre de la décentralisation et de la fonction publique,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi nº 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret nº 2001-188 du 26 février 2001 relatif au statut particulier du corps des officiers de port ;

Vu l'arrêté du 2 novembre 2012 fixant l'organisation, la nature et le programme des concours pour le recrutement des officiers de port,

## Arrêtent:

- **Art. 1**er. A l'article 5 de l'arrêté du 2 novembre 2012 susvisé, les mots : « le vocabulaire normalisé de l'Organisation maritime internationale » sont remplacés par les mots : « les phrases normalisées de l'Organisation maritime internationale pour les communications maritimes ».
- **Art. 2.** Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 juin 2015.

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Pour la ministre et par délégation : Le sous-directeur du recrutement et de la mobilité, T. BOUCHAUD

La ministre de la décentralisation et de la fonction publique,
Pour la ministre et par délégation:

La sous-directrice de l'animation interministérielle des politiques de ressources humaines,

C. KRYKWINSKI